

HONORAIRES TRANSACTIONS HABITATIONS

A compter du 12/04/2017

TRANSACTION	HONORAIRES
Les honoraires d'agence sont à la charge de l'Acquéreur	
L'assiette de calcul correspond au prix de vente hors honoraires	
Prix de Vente hors honoraires :	Taux d'honoraires correspondant :
Inférieur à 100.000 € inclus	10 % TTC
Compris entre 100.001 € et 200.000 € inclus	8 % TTC
Compris entre 200.001 € et 350.000 € inclus	7 % TTC
Compris entre 350.001 € et 800.000 € inclus	6 % TTC
Supérieur à 800.001 € inclus	5 % TTC
<i>Taux de TVA en vigueur 20%</i>	

Ces tranches ne sont pas cumulatives entre elles.

Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit (publicité...) n'est dû avant la conclusion d'un contrat.

BAREME GESTION LOCATIVE AU 01/01/2017 (TVA 20 %)

PRESTATIONS GESTION LOCATIVE	INCLUS	COUT HORS FORFAIT TTC
Mise en place du mandat de gestion	•	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	•	
Délivrance des quittances et reçus	•	
Révision des loyers	•	
Réception de tous les documents émanant du syndic	•	
Transmission de tout document relatif à la copropriété y compris convocation et procès verbaux établis par le syndic.	•	
Apurement des charges + Taxe Ordure Ménagère	•	
Tenue de la comptabilité propriétaire	•	
Reddition mensuel des comptes	•	
Etablissement et envoi des éléments relatifs pour l'Aide à la Déclaration des revenus fonciers	•	
Déclaration des revenus patrimoniaux complète sur votre demande		360 €
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	•	
Gestion des interventions en cas d'incident	•	
Demande de devis pour travaux	•	
Présentation de devis soumis à l'accord du propriétaire	•	
Réparations urgentes ou inférieures ou égale 200 € TTC	•	
Suivi des travaux (pour des travaux dont le montant dépasse 4 000 € TTC)		2.5 % du montant des travaux
Gestion des sinistres : déclaration des sinistres, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et versement après contrôle.		180 €
Gestion des sinistres assurance/syndic	•	
Lettre de rappel et 1ère relance par lettre recommandée et recouvrement amiabil	•	
Envoi des dossiers à l'assurance loyer impayé	•	
Suivi des contentieux (en cas de litige, l'administrateur consultera le Propriétaire avant d'engager toute procédure judiciaire)	•	
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)		Forfaits suivi administratif contentieux (180 €)
Délivrance de congés pour reprise ou pour vente (frais d'huissier à la charge du propriétaire)	•	
Acceptation et contrôle de validité du congé (en cas de départ du locataire)	•	
Pré-visite de l'appartement avant le départ du locataire	•	
Contrôle de l'état des lieux de sortie	•	
Décompte lors du départ du locataire	•	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	•	
Réception et information des locataires	•	
Règlement des appels de fonds et factures fournisseurs	•	
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles auprès de tiers (commission de conciliation, procédure, conseil juridique) (taux horaire)		Heures ouvrables 72 €/h Au-delà 96 €/h
Assurance Loyer Impayé		2.4 % TTC des loyers CC
Etablissement avenant de bail d'habitation		240 €
Représentation éventuelle aux assemblées générales (Heures ouvrables / Au-delà TTC)		Heures ouvrables 72 €/h Au-delà 96 €/h
Accès extranet des comptes propriétaires		OFFERT

HONORAIRES FORFAITAIRES DE GESTION HABITATION

% du loyer charges comprises

7.5 % HT (9 % TTC)

HONORAIRES DE LOCATION "BAIL D'HABITATION VIDE ou MEUBLE"

MONTANT TOTAL TTC	PROPRIETAIRE	LOCATAIRE
A* Honoraires de commercialisation, entremise, négociation, vérification du dossier du candidat locataire	(A) = (B) - (C)	0 €
B* Montant par mètre carré de surface habitable des honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 € / m ²	12 € / m ²
C* Montant par mètre carré de surface habitable des honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ²	3 € / m ²

Art 5 loi 1989 : "La rémunération des personnes mandatées pour se livrer ou prêter leur concours à l'entremise ou à la négociation d'une mise en location d'un logement, [...] est à la charge exclusive du bailleur, à l'exception des honoraires" liés aux visites, constitution du dossier, rédaction du bail et à l'état des lieux

HONORAIRES DE LOCATION "BAIL D'HABITATION SECONDAIRE"

PROPRIETAIRE	LOCATAIRE
6% TTC du montant du loyer réglé pour la durée du bail Le montant ne pouvant être inférieur à 480 € TTC	6% TTC du montant du loyer réglé pour la durée du bail Le montant ne pouvant être inférieur à 480 €

HONORAIRES DE LOCATION & VENTE D'ENTREPRISE - COMMERCE

A partir du 01/01/2017

TRANSACTION	HONORAIRES A la charge de l'Acquéreur
Les honoraires d'agence sont à la charge de l'Acquéreur	
L'assiette de calcul correspond au prix hors honoraires	
Prix de Vente hors honoraires	Taux d'honoraires correspondant :
Inférieur à 100.000 € inclus	10% TTC
Compris entre 100.001 € et 200.000 € inclus	8% TTC
Compris entre 200.001 € et 800.000 € inclus	6 % TTC
Supérieur à 800.001 € inclus	5 % TTC
<i>Ces tranches ne sont pas cumulatives</i>	
<i>Taux de TVA en vigueur 20%</i>	

GESTION LOCATIVE COMMERCIAL / PARKING	HONORAIRES A la charge du Bailleur
HONORAIRES DE GESTION % du Loyer Charges Comprises	10 % TTC
TARIF DE VACATIONS	
Heures ouvrables	72 € TTC
En dehors des heures ouvrables	96 € TTC
FRAIS D'ACTES par partie	
Rédaction de bail commercial	900 € TTC
Rédaction de bail parking	240 € TTC
Etat des lieux	420 € TTC
Estimation commerciale	420 € TTC
<i>Taux de TVA en vigueur 20%</i>	

TRANSACTIONS COMMERCIALES	HONORAIRES
Convention d'occupation précaire (23 mois)	10% TTC de 23 mois de loyer HC* à la charge du Locataire
Bail Professionnel ou mixte	10% TTC d'une triennalité de loyer HC à la charge du Locataire
Bail commercial / location pure	12% TTC d'une triennalité de loyer HC à la charge du Locataire
Cession de fonds de commerce, droit de bail	12 % TTC du montant de la cession à la charge du Vendeur 12 % TTC d'une triennalité de loyer HC à la charge de l'Acquéreur
<i>HC* : Hors Charges</i>	
<i>Taux de TVA en vigueur 20%</i>	

Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit (publicité...) n'est dû avant la conclusion d'un contrat.

CENTURY 21 Fortis Immo – Siège social : 18, rue Molière 75001 PARIS
 SARL au capital de 40.000 € - SIREN B352 594 790 RCS Paris
 CPI : 7501 2015 000 001 964 CCI Paris Ile de France

Garantie financière GALIAN N° 17027H - T : 300 000 € - G : 900 000 € – Code NAF 703 A - N°ORIAS : 13009976
 info@century21-fortisimmo.com - www.century21-fortisimmo.com - www.century21france.fr

HONORAIRES TRANSACTIONS HABITATIONS**Jusqu'au 11/04/2017**

TRANSACTION	HONORAIRES Dont TVA en vigueur 20 % à la charge du vendeur
L'assiette de calcul se fait sur la base du prix de vente commission comprise	
Prix de vente inférieur à 40 000 €	Forfait de 4 000 €
(Au-delà, pourcentage sur la tranche)	
Sur la tranche entre 40 001 € et 55 000 €	10 %
Sur la tranche entre 55 001 € et 77 000 €	9 %
Sur la tranche entre 77 001 € et 110 000 €	8 %
Sur la tranche entre 110 001 € et 155 000 €	7 %
Sur la tranche supérieure ou égale à 155 001 €	5 %

Ces tranches sont cumulatives entre elles.**Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit (publicité...) n'est dû avant la conclusion d'un contrat.**